

Annexe Taux de Promotion

FILIERE	CAT	AVANCEMENT DE GRADE		Application Loi PPCR 01/01/2017			
		De	A	Conditions STATUTAIRES		PROPOSITION Critères INTERNES	
				SANS Exam Pro	AVEC Exam Pro	Tx de promot°	Echelon mini
ADM	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif PPL 2	1 an dans 5ème échelon et 8 ans dans le grade ou échelle équivalente	avoir atteint le 4ème échelon et 3 ans	100%	
		Adjoint administratif PPL 2	Adjoint administratif PPL 1	1 an dans le 4ème et 5 ans dans le grade	/	75%	
	B	Rédacteur	Rédacteur PPL 2	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 4ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
		Rédacteur PPL 2	Rédacteur PPL 1	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans dans cat B	de 1/4 à 3/4 1 an dans 5ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
	A	Attaché	Attaché PPL	au 31/12 de l'année 7 ans en cat A et 8ème échelon	avoir atteint le 5ème échelon et 3 ans en cat A	25%	
		Attaché PPL	Attaché Hors classe	10% de l'effectif, une nomination au grade d'Attaché Hors Classe au titre du II. ne peut être prononcée qu'après 4 nominations intervenues au titre du I. I. Att PPL au 5ème et Directeurs au 3ème et soit : - 6 ans détachement sur mini IB 985, - 8 ans détachement sur IB 966, - 8 ans d'exercice dans Cat A de fonction de direction et du niveau immédiatement inférieur à celui des emplois fonctionnels de direction dans les communes de 40 à 150 000 habitants. II. Att PPL et Directeur ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle, et : - att ppl avec 3 ans sur 9ème échelon, - directeur au 7ème échelon minimum.		12%	
	TECH	C	Adjoint tech territorial	Adjoint tech PPL 2	1 an dans 5ème échelon et 8 ans dans le grade ou échelle équivalente	avoir atteint le 4ème échelon et 3 ans	100%
Adjoint tech PPL 2			Adjoint tech PPL 1	1 an dans le 4ème échelon et 5 ans dans le grade	/	75%	
Agent de maîtrise			Agent de maîtrise PPL	1 an dans le 4ème échelon et 4 ans dans le grade	/	75%	
B		Technicien	Technicien PPL 2	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 4ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
		Technicien PPL 2	Technicien PPL 1	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 5ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
A		Ingénieur	Ingénieur PPL	au 31/12 de l'année 6 ans en cat A et 5ème échelon	/	25%	
		Ingénieur PPL	Ingénieur hors classe	10% de l'effectif 6ème du grade et 6 ans détachement IB 1015 sur les 10 dernières années ou 8 ans détachement IB 966 sur les 12 dernières années	/	12%	
	C	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine PPL 2	1 an dans 5ème échelon et 8 ans dans le grade ou échelle équivalente	avoir atteint le 4ème échelon et 3 ans	100%	
		Adjoint du patrimoine PPL 2	Adjoint du patrimoine PPL 1	1 an dans le 4ème échelon et 5 ans dans le grade	/	75%	
		Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique PPL 2	1 an dans le 6ème échelon et 5 ans dans un cadre d'emplois ou emploi de cat B	4ème échelon et 3 ans dans un cadre d'emplois ou emploi de cat B	50%	

CULT	B	Assistant d'enseignement artistique PPL 2	Assistant d'enseignement artistique PPL 1	1 an dans le 6ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique PPL 2 et 5 ans dans un cadre d'emplois ou emploi de cat B	1 an dans le 5ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique PPL 2 et 3 ans dans un cadre d'emplois ou emploi de cat B	50%	
		Assistant de conservation	Assistant de conservation PPL 2	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 4ème et 3 ans dans cat B	50%	
		Assistant de conservation PPL 2	Assistant de conservation PPL 1	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 5ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
	A	Bibliothécaire	Bibliothécaire PPL	7 ans dans un corps ou cadre d'emploi de cat A et avoir atteint le 8ème échelon	3 ans dans un corps ou cadre d'emploi de cat A et avoir atteint le 5ème échelon	12%	
		Conservateur de Bibliothèque	Conservateur de Bibliothèque en chef	5ème échelon et 3 ans dans ce cadre d'emploi	/	12%	
SPORT	B	ETAPS	ETAPS PPL 2	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 4ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
		ETAPS PPL 2	ETAPS PPL 1	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 5ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
ANIM	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation PPL 2	1 an dans 5ème échelon et 8 ans dans le grade ou échelle équivalente	avoir atteint le 4ème échelon et 3 ans	100%	
		Adjoint d'animation PPL 2	Adjoint d'animation PPL 1	1 an dans le 4ème échelon et 5 ans dans le grade	/	75%	
	B	Animateur	Animateur PPL 2	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 4ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
		Animateur PPL 2	Animateur PPL 1	de 1/4 à 3/4 1 an dans le 6ème échelon et 5 ans dans cat B	de 3/4 à 1/4 1 an dans 5ème échelon et 3 ans dans cat B	50%	
MEDICO-SOCIALE	C	ATSEM PPL 2	ATSEM PPL 1	1 an dans le 4ème échelon et 5 ans dans le grade	/	75%	
		Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	Au 31/12 de l'année d'avancement avoir 1 an dans le 5ème échelon du grade et 5 ans dans un cadre d'emplois a caractère paramédical de cat B	/	50%	
	A	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	5ème échelon du grade et 6 ans dans un cadre d'emplois ou emploi de cat A	Au 31/12 de l'année d'avancement avoir 1 an dans le 3ème échelon du grade et 3 ans dans un cadre d'emplois ou emploi de cat A	25%	
		Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	Au 31/12 de l'année d'avancement avoir 10 ans dans un cadre d'emplois de cat A et 1 an et 6 mois dans le 4ème échelon du grade	/	25%	